

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 3 mars 2010 s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 10 mars de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 56

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (1)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (14)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Dans le cadre du développement de la collecte sélective en porte à porte sur la commune de vilfontaine, la CAPI a décidé de participer à un financement à hauteur de 50 % de la dépense supplémentaire engendrée par un support de communication spécifique et supplémentaire à destination de l'ensemble de la population.

Il convient donc d'établir une convention avec la CAPI pour le remboursement de 50 % de ces dépenses plafonnées à 6 000€.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le président à signer ce document.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 15 mars 2010

Le Président
M. NIVON

SYNDICAT MIXTE
NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTE DE L'ISERE
17 Avenue du Bourg
38081 L'ISLE D'ABEAU

CONVENTION DE FINANCEMENT

ENTRE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné représenté par son Président Monsieur Michel NIVON

ET

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère représentée par son Président Monsieur Alain COTALORDA.

Considérant :

- L'opération de développement de la collecte sélective en porte à porte sur la commune de Villefontaine.
- La demande de faire réaliser des supports d'information supplémentaires et spécifiques pour cette opération.
- L'accord de la CAPI pour le financement de 50 % des dépenses liées à ces supports.

Il a été convenu ce qui suit :

I – Article 1

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère remboursera au Syndicat Mixte Nord Dauphiné la somme deeuros, correspondant à 50 % des fournitures jointes en annexe.

II – Article 2

La demande de remboursement fera l'objet d'un titre de recette à la CAPI, à l'issue de l'opération.

III – Article 3

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné garde à sa charge exclusive certains éléments de l'opération :

- Embauche de 4 ambassadeurs du tri pendant 3 mois
- Supports d'information généralistes : guide du tri, réglettes,...
- Supports de communication de proximité : dépliants,

Fait à Heyrieux le 15 mars 2010

Le Président
Du Syndicat Mixte Nord Dauphiné

Le Président de la CAPI
A. COTALORDA

M. NIVON